



Mairie de Cahus  
71 route de la Serpentine  
Le Bourg  
46130 CAHUS

05 65 33 88 28  
mairie.cahus@wanadoo.fr



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 8 Avril 2024

*Étaient présents* : Catherine Albert, Jean-Claude Kelsch, Geoffroy Latapie, Claude Lavergne, Maryline Linard, Nicolas Papon, Aurore Perony.

*Était absent* : Alexis Poeydemenge.

Début de la séance : 19h00

*Geoffroy Latapie est désigné secrétaire de séance.*

### ◆ **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Février 2024 :**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés (8 voix)

### ◆ **Délibération concernant l'approbation du Compte Administratif 2023 "Commune":**

Madame le Maire présente le Compte Administratif suivant :

	Fonctionnement		Investissement	
Report 2022 Excédent (+) ou Déficit (-)	197 143,98		-24 003,82	
Opérations 2023	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	244 093,76	251 712,00	59 535,72	42 249,72
Balance opérations 2023	7 618,24		-17 286,00	
Résultat de clôture 2023 Excédent (+) ou Déficit (-)	204 762,22		-41 289,82	

Conformément à la loi, Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 7 voix

◆ **Délibération concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2023 "Commune" :**

Le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 204 762,22 €uros et un résultat d'investissement déficitaire de 41 289,22 €.

Le déficit d'investissement 2023 (-41 289,22 €) doit obligatoirement apparaître en dépense d'investissement du budget primitif 2024.

Madame le Maire propose que l'excédent de fonctionnement 2023 (204 762,22 €) soit affecté au budget primitif 2024 de la manière suivante :

→ 163 472,40 € affectés aux recettes de fonctionnement 2024.

→ 41 289,82 € affectés aux recettes d'investissement 2024.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant l'approbation du Compte Administratif 2023 "Eau" :**

Madame le Maire présente le Compte Administratif suivant :

	Fonctionnement		Investissement	
Report 2022 Excédent (+) ou Déficit (-)	11 332,56		-11 900,24	
Opérations 2023	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	38 313,60	24 118,81	16 641,39	26 211,95
Balance opérations 2023	-14 194,79		9 570,46	
Résultat de clôture 2023 Excédent (+) ou Déficit (-)	-2 862,23		-2 329,68	

Conformément à la loi, Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 7 voix

◆ **Délibération concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2023 "Eau" :**

Le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement déficitaire de 2 862,23 €uros et un résultat d'investissement déficitaire de 2 329,68 €.

Madame le Maire indique que ces déficits de l'exercice 2023 doivent être affectés au budget primitif 2024 de la manière suivante :

→ 2 862,23 € affectés aux dépenses de fonctionnement 2024.

→ 2 329,68 € affectés aux dépenses d'investissement 2024.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibérations concernant l'approbation des comptes de gestion 2023 :**

Les comptes de gestion sont élaborés par la Trésorerie. La Commune élabore de son côté les comptes administratifs (ci-avant) dont les résultats doivent être identiques aux comptes de gestion. C'est le cas. Nous ne les reproduisons donc pas. Il convient toutefois de les approuver.

➤ **Approbation du compte de gestion "Commune" :** Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents ou représentés)

➤ **Approbation du compte de gestion "Eau" :** Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibérations concernant les taxes communales :**

Les impôts fonciers sont calculés à partir de bases revalorisées annuellement par les services de l'État. Pour l'année 2024, l'augmentation de ces bases pourrait être d'environ 3,5 %, entraînant mécaniquement l'augmentation des impôts locaux.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux communaux des taxes locales pour l'année 2024. Ces taux resteront donc les suivants :

➤ **Foncier bâti** : 35,48 % Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents ou représentés)

➤ **Foncier non bâti** : 284,24 % Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents ou représentés)

➤ **Taxe d'habitation** : 12,06 % Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibérations concernant les subventions aux associations :**

Madame le Maire propose d'allouer les sommes suivantes aux différentes associations :

- Coopérative scolaire : 1000 Euros
- Comité des Fêtes : 200 Euros
- Société de chasse : 100 Euros
- Restos du Cœur : 100 Euros
- Don du Sang : 50 Euros
  
- TOTAL : 1450 Euros

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant le versement d'une participation pour charges du budget de l'eau vers le budget communal :**

Madame le Maire indique qu'il conviendrait de prendre en compte les frais de personnel (Secrétaire, agent technique) et de matériel (camion, carburant...) mis à la disposition du service de l'eau. Après analyse, ces frais s'élèvent à 9 662,06 €. Madame le Maire propose donc que cette somme soit reversée du budget de l'eau vers le budget communal.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant le versement d'une subvention d'équilibre  
du budget communal vers le budget de l'eau :**

Afin d'équilibrer le budget primitif de l'eau 2024, Madame le Maire propose de transférer la somme de 29 306,43 € du budget communal à celui de l'eau.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibérations concernant les budgets primitifs "Commune" et "Eau" :**

Madame le Maire expose en détail le budget communal et le budget annexe "Eau". Nous rappelons que pour chaque section (Investissement et Fonctionnement) les recettes et les dépenses doivent être équilibrées. C'est le cas et nous n'indiquons ici pour chacun que leur valeur globale. Le détail de ces budgets est consultable en Mairie.

➤ **Budget primitif "Commune" :**

Madame le Maire présente le budget suivant :

Investissement	:	<b>158 509,71 Euros</b>
Fonctionnement	:	<b>439 181,64 Euros</b>

Soit un budget global de : **597 691,35 Euros**

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents ou représentés)

➤ **Budget primitif "Eau" :**

Madame le Maire présente le budget suivant :

Investissement	:	<b>49 201,82 Euros</b>
Fonctionnement	:	<b>56 731,99 Euros</b>

Soit un budget global de : **105 933,81 Euros**

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents ou représentés)

Fin de la réunion : 22h30